|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C17/125-F** |
| **26 mai 2017** |
| **Original: anglais** |

RÉSOLUTION 1385

(adoptée à la septième séance plénière)

Plans opérationnels quadriennaux glissants de l'UIT‑R, de l'UIT‑T, de l'UIT‑D
et du Secrétariat général pour la période 2018-2021

Le Conseil,

reconnaissant

les dispositions des articles 5, 11A, 12, 14A, 15 et 18 de la Convention de l'UIT,

rappelant

la Résolution 72 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, relative à la coordination des planifications stratégiques, financières et opérationnelles à l'UIT,

ayant considéré

les projets de Plan opérationnel quadriennal glissant pour la période 2018-2021 du Secteur des radiocommunications ([Document C17/28(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0028/en)), du Secteur de la normalisation des télécommunications ([Document C17/29](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0029/en)), du Secteur du développement des télécommunications ([Document C17/30(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0030/en)), et du Secrétariat général ([Document C17/31](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0031/en)),

ayant considéré en outre

la nécessité pour le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux de disposer d'une certaine souplesse dans la mise en oeuvre des plans opérationnels quadriennaux glissants dont ils sont respectivement responsables, afin de tenir compte des changements qui pourraient avoir lieu entre deux sessions du Conseil,

décide

1 d'approuver les plans opérationnels quadriennaux glissants pour la période 2018-2021 du Secteur des radiocommunications ([Document C17/28(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0028/en)), du Secteur de la normalisation des télécommunications ([Document C17/29](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0029/en)), du Secteur du développement des télécommunications ([Document C17/30(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0030/en)) et du Secrétariat général ([Document C17/31](http://www.itu.int/md/S17-CL-C-0031/en)), et de s'engager à mettre en oeuvre les produits et activités des Secteurs et du Secrétariat général; et

2 d'octroyer au Secrétaire général et aux Directeurs des Bureaux la souplesse nécessaire dans la mise en oeuvre des plans opérationnels quadriennaux glissants dont ils sont respectivement responsables pour la période 2018-2021.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_